

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 4 (1916)

**Heft:** 46

**Artikel:** Association nationale suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251421>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nécessaire pour la modifier est différente de celle qui est nécessaire pour voter une loi ordinaire. A) Une loi ordinaire doit être acceptée par les deux Chambres à la majorité relative. B) Toute loi entraînant un changement constitutionnel est soumise à deux votations: en premier lieu, elle doit être acceptée par les deux Chambres à la majorité relative, et ensuite, après que de nouvelles élections générales aient eu lieu, être votée par la majorité des deux tiers des Chambres réunies en session générale.

## CORRESPONDANCE

A la rédaction du *Mouvement Féministe*, Genève.

Genève, le 7 juillet 1916.

Mesdames,

Les femmes sont ou peuvent être électeurs de l'Eglise nationale protestante de Genève.

Cela m'encourage à vous poser une question, qui les intéresse tout particulièrement.

Les psaumes et cantiques du Psautier romand, en usage dans le culte de cette Eglise, sont harmonisés à quatre voix; deux féminines et deux masculines: soprano, alto, ténor et basse. La mélodie du cantique est presque toujours confiée à la voix la plus élevée.

Comment se fait-il donc que, de toute ancienneté d'ailleurs, on confie le soin de diriger le chant de l'assemblée à un chanteur, soit à un ténor ou à une basse, qui entonne, de sa voix mâle, la partie dévolue au soprano, voix féminine?

Pourquoi, au lieu de chantres, n'a-t-on pas des « chantresses »?

L'anomalie me paraît singulière. On ne niera pas qu'elle soit contre nature, puisqu'elle charge un homme de ce qu'une femme seule pourrait faire, savoir de chanter une partie écrite pour voix de femme. Elle vient sans doute d'une époque où l'on considérait comme contraire à la réserve qui sied au sexe féminin de s'exposer à la vue d'une assemblée même religieuse ou surtout religieuse.

Nous n'en sommes plus là, heureusement!

Alors, pourquoi pas des femmes pour chantres dans nos églises?

Le chant cultuel y gagnera. D'abord parce qu'il y a certainement à Genève un plus grand choix de belles voix, bien exercées, de femmes que de belles voix idem d'hommes. Ensuite, parce que les participants au chant dans les différentes parties ne seront pas déroutés, comme aujourd'hui, par une voix dirigeante qui chante une partie qui n'est pas la sienne.

Telle est, Mesdames, ma question. Vous voudrez bien noter qu'elle est désintéressée, venant de

Un monsieur.

\* \* \*

La remarque de notre correspondant est parfaitement juste, et nous sousscrivons pleinement à ses considérations. A nos Associations féministes maintenant de saisir la balle, et de faire des démarches auprès des Consistoires et Synodes respectifs de nos différents cantons, quand une place de chantre sera vacante dans l'une ou l'autre de nos églises.



Association nationale suisse  
pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Groupes.

LAUSANNE. — Dans sa dernière séance, le Comité de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a reconstitué son Bureau comme suit: Mme Lucy Dutoit, présidente, en remplacement de Mme Girardet-Vielle, démissionnaire; M. le professeur Dr Muret, vice-président; Mme Nicodet, secrétaire; Mme Piguet-Truan, secrétaire correspondante; Mme Pittet, trésorière. — L'Association se réunissait dimanche 9 juillet, pour un thé de clôture. M. le Dr et Mme Machon eurent l'aimable et délicate idée d'inviter toute la Société chez eux, dans leur propriété « Le Châtaignier », à Chamblane. M. le Dr Machon souhaite la bienvenue à ses hôtes en exprimant le désir

que l'Avenir réponde aux espérances et aux travaux de l'Association. Il exprime également en quelques mots sentis, la sympathie, l'affection et la confiance avec laquelle l'assemblée accueille sa nouvelle présidente, Mme Lucy Dutoit. Mme Dutoit répond avec une parfaite aisance, et entre de suite dans ses nouvelles fonctions en présidant le thé champêtre. Mme Rouffy présente ensuite un travail excellent, plein de tact et de bon sens, sur *la femme suisse et les internés*. Quelques jeunes demoiselles donnent ensuite une petite représentation comique sous la forme d'une *Revue féministe*, composée par deux d'entre elles. C'est charmant de fraîcheur, d'à-propos et de malicieuse gaîté. Cette note juvénile est bienfaisante et laisse l'impression que l'A. V. S. F. ne s'éteindra point, faute de jeunes membres.

A. P.

### A travers les Sociétés féminines

GENÈVE. — *Union des Femmes*. — Les rapports de cette société sur son activité pendant l'hiver précédent viennent de nous parvenir, et nous en donnerons ici quelques brefs extraits. — Le rapport présidentiel, d'une tenue littéraire à laquelle ce genre de prose nous a malheureusement peu accoutumés! passe en revue les différents événements de l'année. 35 nouveaux membres sont entrés à l'Union, qui en a d'autre part perdu 21 par démission ou par décès: l'augmentation n'est donc que de 14 pour l'année 1915. La guerre a naturellement influencé l'activité des membres: ni la section pédagogique, ni celle d'éducation mutuelle, ni celle d'études féministes, ne se sont réunies, et la section d'art n'a pu donner d'autre preuve de sa vitalité que la charmante soirée d'Escalade, et une causerie de sa présidente, Mme E. Gautier, sur *la Côte d'Azur*, au mois de février. La vie intellectuelle proprement dite de l'Union n'a pas été beaucoup plus active, mais le but de cette société n'étant pas de faire concurrence à des associations purement littéraires, on peut énumérer avec satisfaction, d'abord la conférence de Mme Haltenhoff sur *Ernest Zahn*, qui a donné au comité l'idée d'organiser, pour l'hiver prochain, un cours sur la littérature alémanique; puis celle de M. Kartsewski sur quatre femmes russes éminentes, et celle de Mme Hélène Naville sur *Une page d'histoire genevoise*. — Les thés de membres ont eu lieu dès octobre, et celles qui y ont assisté ont pu entendre successivement des lectures (Mme Lily Pommier), de la musique, des causeries (Mmes Meyer et Bréting). Cette dernière a parlé avec émotion des soldats français aveugles, alors que dans le même ordre d'idées, Mme Saunier nous avait fait part de ses expériences d'infirmière. Mais l'activité de l'Union en faveur des soldats et des victimes de la guerre ne s'est pas bornée à ces conférences: dès le mois de janvier, des réunions de couture hebdomadaires ont été organisées, sous la direction de Mme Welter, en faveur des Serbes d'abord, des Polonais ensuite. Il en est résulté douze ballots, qui ont été expédiés directement à leurs malheureux destinataires, et cela sans préjudice pour les Crèches, l'Œuvre des Bas-Fonds, l'Asile de Burtigny, auxquels il a été adressé, comme de coutume, de copieux envois. — Le Bureau de placement a fonctionné régulièrement, sous la direction consciente et attentive de Mme Steffen. D'avril 1915 à avril 1916, il a reçu 783 inscriptions; 373 places ont été offertes, dont 103 ont été pourvues. — Le Bureau auxiliaire de surveillance, composé de Mme Meyer et de Mmes Schreiber-Favre, Kather et Rappaport, s'est réuni chaque semaine, et, grâce à l'optimisme courageux de son agent, Mme Sibilin, a pu résoudre quelques-uns des problèmes douloureux soulevés par le défilé lamentable d'existences anormales. — Il faut encore rappeler les exercices pratiques de discussion, organisés de concert avec l'Association pour le Suffrage féminin, sous la direction experte de M. le prof. Paul Moriaud, avant d'arriver aux conférences d'éducation nationale, qui ont constitué le fonds principal des préoccupations du Comité. L'idée, émise déjà en automne, prit plus d'ampleur après les séances de l'Alliance, à Berthoud, où Mme Pieczynska donna, dans une magistrale étude, un programme de travail admirable dans sa précision, son ordre logique et complet. La bienveillance générale en encouragea la réalisation, bienveillance du Département de l'Instruction publique d'abord, qui mit sans frais à la disposition de l'Union soit une salle, soit l'Aula de l'Université; de la part des conférenciers ensuite; professeurs, députés, conseillers nationaux, le chef de notre gouvernement lui-même; du public, enfin, nombreux, régulier et sympathique. On sait que ces conférences seront imprimées en un